

Paris, le 22 décembre 2017

L'OCDE s'alarme d'une pénurie de compétences en France La FFP appelle à une réforme en profondeur pour simplifier l'accès à la formation et propose un crédit d'impôt formation

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a publié le 14 décembre un rapport intitulé « Obtenir les bonnes compétences » dans lequel elle pointe les déficits du système de formation professionnelle français et formule plusieurs préconisations. La FFP confirme le retard de la France en termes d'accès à la formation par rapport à ses partenaires européens et plaide notamment pour l'instauration d'un crédit d'impôt formation à destination des particuliers et des entreprises.

S'alarmant de la pénurie actuelle de compétences en France et de l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, l'OCDE recommande d'améliorer l'égalité d'accès à un enseignement et une formation de qualité. Alors que l'investissement dans les compétences engendre un gain important pour une croissance durable et inclusive¹, le taux d'accès à la formation en France est très faible : seulement 36% des actifs bénéficient d'une formation chaque année contre 53% en Allemagne et 56% au Royaume-Uni. Dans une France marquée par un taux de chômage plus élevé que ses voisins, le déficit en compétences recherchées par les entreprises et les territoires, participe d'un enracinement durable du chômage qui touche en priorité les jeunes et les seniors.

Pour répondre à ce défi, l'OCDE propose plusieurs pistes de réflexions importantes : améliorer l'image et la qualité de l'enseignement professionnel ; promouvoir activement les possibilités de formation continue existantes ; réévaluer la qualité des programmes de formation ; améliorer l'orientation et faciliter les reconversions ; ou encore simplifier les modalités d'usage du Compte Personnel de Formation (CPF).

Alors que les discussions sur la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle ont été lancées, la FFP rappelle, en accord avec les conclusions de l'OCDE, la nécessité d'une réforme ambitieuse pour « libérer la formation » (Livre Blanc FFP/Asterès – Juin 2016) :

- | Simplifier l'accès à la formation, et notamment le Compte Personnel de Formation (CPF) qui doit être abondé en euros et permettre un co-investissement avec son employeur, sa branche, sa Région etc. ;
- | Développer un véritable marché de l'accompagnement et de l'orientation, accessible à tous - et notamment aux personnes les moins autonomes - à travers le CPF ;
- | Stimuler l'investissement dans le capital humain, en instaurant un crédit d'impôt formation pour les particuliers et les entreprises comme il en existe dans de nombreux pays (Allemagne, Royaume-Uni, Autriche, Pays-Bas etc.) ;
- | Encourager les modalités innovantes de formation en élargissant la définition de l'action de formation inscrite dans le Code du Travail et en prenant en compte l'investissement dans la R&D des entreprises de formation ;
- | Apporter une meilleure lisibilité au marché de la formation à travers une labellisation des entreprises de formation indépendante des financeurs en s'appuyant sur le COFRAC.

Pour le Président Jean WEMAËRE, « *Le Président de la République et le Gouvernement semblent avoir pris la mesure de l'urgence d'une réforme ambitieuse pour notre système de formation. Mais le système actuel est très complexe, et le risque existe que la discussion technique prévale sur des réels choix politiques. La réforme sera un succès si elle augmente réellement l'accès à la formation grâce à des dispositifs simples, incitatifs et mieux évalués.* »

¹ Voir l'évaluation de la mesure par le cabinet Roland Berger dans *Formation professionnelle, faire décoller l'investissement dans les compétences*, octobre 2017, Roland Berger / FFP

FOCUS SUR LA PROPOSITION DE LA FFP D'INSTAURER UN « CRÉDIT IMPÔT FORMATION »

- **Pour les particuliers** : La FFP propose la mise en place d'un crédit d'impôt à hauteur de 50% de leurs dépenses de formation réalisées dans le cadre d'un abondement du CPF.
Impact économique : L'instauration d'un tel crédit d'impôt moyennant un coût de 900 millions d'euros par an pour les finances publiques permettrait une hausse de près d'1% du PIB chaque année, soit environ 20 milliards d'euros*.
- **Pour les TPE/PME** : La FFP propose l'instauration d'un crédit d'impôt à hauteur de 30% des dépenses de formation des TPE/PME hors revenus de remplacement dans la limite d'un plafond fixé à 400 000 €.
Impact économique : L'instauration d'un tel dispositif moyennant un coût de 500 millions d'euros pour les finances publiques, permettrait d'obtenir un gain de PIB de 0,7% par an, soit 19 milliards d'euros*.

Cette proposition est partagée par le GPS, l'association d'entrepreneurs CroissancePlus et le *Do Tank* Agora Industrie.

* Voir l'évaluation de la mesure par le cabinet Roland Berger dans *Formation professionnelle, faire décoller l'investissement dans les compétences*, octobre 2017, Roland Berger / FFP. Cette étude évalue l'impact positif de l'investissement en formation sur l'économie française : augmenter d'un point le taux d'accès à la formation générerait un gain pour le PIB de 7,4 milliards d'euros.

Contact Presse FFP : Naïs LAURANDEL - 01 44 30 48 93 - nlaurandel@ffp.org

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente plus de 600 entreprises de formation et leurs 2000 établissements. Depuis vingt-cinq ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaires cumulé de près de 2 milliards d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.